

225C0295
FR0014005DA7-OP039-AS17

12 février 2025

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

EXCLUSIVE NETWORKS

(Euronext Paris)

Le 11 février 2025, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société EXCLUSIVE NETWORKS, déposée par BNP Paribas, Lazard Frères Banque, Morgan Stanley Europe SE, et Société Générale¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Etna French Bidco (cf. D&I 225C0288 du 11 février 2025).

La note d'information de la société Etna French Bidco (visa n°25-024 en date du 11 février 2025) et la note en réponse de la société EXCLUSIVE NETWORKS (visa n°25-025 en date du 11 février 2025) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **13 au 28 février 2025 inclus**.

Exane se portera acquéreur, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions EXCLUSIVE NETWORKS visées par l'offre.

L'initiateur prendra à sa charge, dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre (hors taxes), dans la limite de 150 € par dossier (TVA incluse).

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule BNP Paribas garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre publique.